

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· Identificateur de produit****· Nom du produit:** ProCut 200**· Code du produit:** 0069266B**· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels**SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements**SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport***· Catégorie du produit***PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**PC25 Fluides pour le travail des métaux***· Catégorie de processus***PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal**PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée***· Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)***· Catégorie de l'article***AC1 Véhicules**AC7 Articles métalliques***· Emploi de la substance / de la préparation***Système de refroidissement-pulvérisation à quantité minimum MMKS***· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:***DATRON AG**In den Gänsäckern 5**D-64367 Mühltal**Téléphone: +49 6151-1419-0**Téléfax: +49 6151-1419-29**www.datron.de***· Service chargé des renseignements:***Contact pour renseignements techniques: service de gestion de la qualité
info@datron.de***· Numéro d'appel d'urgence:***Giftinformationszentrum Mainz (exclusivement en allemand ou en anglais)**+49 6131-19240***2 Identification des dangers****· Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***· Pictogrammes de danger** *néant***· Mention d'avertissement** *néant***· Mentions de danger***H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Conseils de prudence***P273 Éviter le rejet dans l'environnement.**P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

(suite page 2)

FR

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 1)

Autres dangers

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.
Catégorie de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Mélange composé des substances indiquées ci-après: huile blanche pharmaceutique et d'additifs.

Composants dangereux:

CAS: 8042-47-5	Huile minérale blanche	50-100%
EINECS: 232-455-8	⚠ Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 126019-82-7	phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)	2,5-10%
ELINCS: 406-940-1	⚠ Aquatic Chronic 2, H411	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**Description des premiers secours****Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Garder au calme et couvrir.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Indications destinées au médecin:

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 2)

Autres indications

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Veiller à une aération suffisante.
- Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- Porter un vêtement personnel de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement:

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**Manipulation:****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

- Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- Sols et murs sans jointure et plats.
- Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

- Protéger contre le gel.
- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Ne convient pas pour la circulation de lubrification ou graissage des machines.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

- Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 3)

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **DNEL****8042-47-5 Huile minérale blanche**

Oral	DNEL, long terme - effet systémique	40 mg/kg (Homme) (relative à de poids corps et jour dans l'environne)
Dermique	DNEL, long terme - effet systémique	92 mg/kg (Homme) (relative à de poids corps et jour dans l'environne) 220 mg/kg (travailleur) (relative a de poids corporel et jour)
Inhalatoire	DNEL, long terme - effet systémique	35 mg/m ³ (Homme) (absorption de l'environnement) 160 mg/m ³ (travailleur)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Gants en matière plastique
Gants en PVC
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Autant que contact permanent ou produit protecteurs de la peau.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques de danger de projections.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
Forme: Liquide

(suite page 5)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 4)

· Couleur:	Jaune-brun
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	<-15 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
· Point d'éclair	200 °C (Pensky-Martens ASTM D 93)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	>200 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,9 Vol % Non applicable.
Supérieure:	7 Vol % Non applicable.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,86 g/cm ³
· Densité relative à 20 °C	< 1 (H ₂ O = 1)
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	23 mm ² /s
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	< 2 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité Faible**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue en cas d'usage conforme.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Hydrocarbures
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

FR

(suite page 6)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****8042-47-5 Huile minérale blanche**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 5000 mg/l (rat) (OECD 403)

126019-82-7 phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:****8042-47-5 Huile minérale blanche**

EC50/48 h	>100 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	>100 mg/l (poisson)
NOEC/72 h	>100 mg/l (algue)
NOEC/48 h	≥100 mg/l (daphnia)
NOEC/96 h	≥100 mg/l (poisson)

126019-82-7 phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)

EC50	> 100 mg/l (algue)
	5,5 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	> 25 mg/l (poisson)

- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans les organismes.

(suite page 7)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 6)

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:**
Solvant
White-Spirit

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non

(suite page 8)

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 7)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.· **"Règlement type" de l'ONU:** néant**15 Informations relatives à la réglementation**· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Inventaire Européen**· **L'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)**

Huile minérale blanche

· **European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)**

phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)

· **Liste ECHA des substances enregistrées publiées**

Huile minérale blanche

232-455-8

phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)

406-940-1

· **Base de données de l'inventaire C&L**

phosphorothioate de O,O,O-tris(2(ou4)-C9-10-isoalkylphényle)

406-940-1

· **Autres listes:**· **Global Automotive Declarable Substance List (GADSL)**· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 9)

Date d'impression : 18.12.2021

Numéro de version 5

Révision: 18.12.2021

Nom du produit: ProCut 200

(suite de la page 8)

· Contact:**· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***· * Données modifiées par rapport à la version précédente***Chapitre 15: Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**Chapitre 16: Données modifiées par rapport à la version précédente*